

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 6 janvier 2014 à 20h00.

Sont présents : Alain Lachapelle Patrique Côté
 Jasmin Michaud Jovette Taillefer
 Ghislain Blais Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 1 personne est présente dans la salle.

Ouverture de la séance

2014-01 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2014-02 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

2014-03 Autorisation du paiement des dépenses incompressibles 2014

Attendu que dans l'enveloppe du budget, certaines dépenses sont dites incompressibles à cause des engagements financiers de la municipalité ou parce qu'elles sont liées à son fonctionnement;

Attendu que le ministère des Affaires municipales recommande d'adopter, au début de l'exercice financier, une résolution autorisant le maire et la directrice générale à effectuer le paiement de ces dépenses incompressibles;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que le maire, ou le pro-maire, et la directrice générale, ou l'adjointe, soient autorisés à faire le paiement des dépenses incompressibles suivantes au cours de l'exercice financier 2014 : le salaire des élus, des employés municipaux ou autres salaires, les contributions de l'employeur ou bénéfiques sociaux et les remises aux gouvernements, les contrats déjà signés ainsi que les comptes d'Hydro-Québec, Telus, Fonds d'information sur le territoire, l'immatriculation des véhicules, les frais de postes, les droits à la Commission des transports du Québec, et les abonnements aux revues de la bibliothèque.

2014-04 Accepter les comptes du mois de décembre 2013

La liste des comptes du mois de décembre est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de décembre au montant de 56,149.40\$ et en autorise le paiement, ainsi que l'achat d'une tablette 491.93\$ et le renouvellement de l'abonnement 2014 à GOnet 1,724.63\$.

Avis de motion avec dispense de lecture – règlement # 2014-279 concernant l'interdiction d'épandage

Ghislain Blais donne un avis de motion avec dispense de lecture de la présentation pour adoption du règlement # 2014-279 concernant l'interdiction d'épandage.

2014-05 Délai supplémentaire pour construction résidentielle

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité d'accorder, à Mme Jessica Bélanger et M. Vincent Proulx, un délai supplémentaire de 6 mois pour la construction résidentielle dans le secteur Ruisseau-Raphaël, considérant l'acquisition éventuelle d'un terrain en saison hivernale.

2014-06 Soumission – panier à neige pour chargeur

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Atelier Gaétan Fournier au montant de 2,555\$ plus taxes pour la fabrication d'un panier à neige pour le chargeur.

2014-07 Statut d'emploi – Robin Caron

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de modifier le statut d'emploi de M. Robin Caron pour celui d'employé permanent à temps plein et autorise le maire, M. Robert Savoie, à signer le contrat d'emploi.

2014-08 Entente intermunicipale – Accès aux activités de loisirs – Ville de Rimouski

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien avise la Ville de Rimouski, conformément à l'article 2.2 de l'entente intermunicipale concernant l'accès aux activités de loisirs, qu'elle a l'intention de mettre fin à ladite entente ou d'en renégocier le contenu.

Correspondance

2014-09 Renouvellements – FCM et Québec Municipal

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de renouveler les adhésions à la Fédération Canadienne des Municipalités 222,16\$ et à Québec Municipal 91,98\$.

2014-10 Indexation des salaires et contrats

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité d'indexer de 1% les salaires de tous les employés et des élus, les contrats de brigadier scolaire et service de garde et la compensation de la responsable de la bibliothèque, rétroactif au 1^{er} janvier 2014.

2014-11 Route du Bel-Air – entretien hivernal

Considérant que cette route constitue un axe de priorité pour l'accessibilité à Saint-Valérien;

Considérant que plusieurs utilisateurs constatent la différence de qualité d'entretien entre Saint-Valérien et la route du Bel-Air et que celle-ci se détériore d'années en années;

Considérant qu'à certains moments critiques, l'entretien de cette route est tel qu'elle en devient dangereuse pour les usagers;

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Transports de faire le nécessaire pour que l'entretien de cette route soit convenable afin d'assurer la sécurité des usagers, et qu'une copie conforme de la présente soit envoyée à la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière.

2014-12 Demande de rencontre – Telus

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien demande une rencontre avec le directeur de Telus afin de discuter de l'annuaire de téléphone et du service internet haute vitesse.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 21h30 par Ghislain Blais et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Province de Québec

21 janvier 2014

Séance extraordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 20 janvier 2014 à 20h00.

Sont présents : Alain Lachapelle
 Jasmin Michaud Jovette Taillefer
 Ghislain Blais Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. Aucune personne présente dans la salle.

Ouverture de la séance

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

2014-13 Adoption du budget 2014 et du programme triennal des immobilisations

ATTENDU que le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des revenus au moins égaux aux charges qui y figurent;

ATTENDU que le conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2014 à 2016;

En conséquence, il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2014 à 2016 soit adoptés, le tout réparti comme suit :

REVENUS

Taxes	678 643 \$
Paiements tenant lieu de taxes	22 716
Autres services rendus	120 650
Imposition de droits, amendes et intérêts	18 270
Transferts	231 841
TOTAL DES REVENUS	<u>1 072 120 \$</u>

CHARGES

Administration générale	181 450 \$
Sécurité publique	135 050
Transport	357 335
Hygiène du milieu	140 237
Santé et bien-être	2 875
Aménagement, urbanisme et développement	29 799
Loisirs et culture	59 828
Frais de financement	21 133
TOTAL DES CHARGES	927 707 \$

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement en capital	88 333
Activités d'investissement	68 000

Excédent de fonctionnement non-affecté	(1 720)
Excédent affecté carrières et sablières	(10 000)
Excédent affecté chemin des Bois-Francis	(200)

TOTAL DES CHARGES ET AUTRES ACTIVITÉS **1 072 120 \$**

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS :

	Année 2014	Année 2015	Année 2016
Total des dépenses anticipées	68 000 \$	75 000 \$	0 \$

La ventilation de ces immobilisations apparaît au formulaire PT-1 du cahier du programme triennal des immobilisations.

2014-14 Adoption du règlement # 2014-278 établissant les taux de taxes pour l'exercice financier 2014

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 2 décembre 2013;

En conséquence, il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité que le règlement # 2014-278 soit et est adopté et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.95/100\$ pour l'année 2014 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1er janvier 2014.

ARTICLE 2 Le taux de la taxe foncière spéciale « Camion incendie » est fixé à 0.05/100\$ pour l'année fiscale 2014 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1er janvier 2014.

ARTICLE 3 Le taux de la taxe foncière spéciale « Camion » est fixé à 0.04/100\$ pour l'année fiscale 2014 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1er janvier 2014.

ARTICLE 4 Le conseil fixe le tarif pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles pour l'année 2014 selon le tableau suivant :

	Déchets domestiques	Matières recyclables
Logement	150 \$	34 \$
Commerce, garage, ferme d'élevage	145 \$	34 \$
Autres fermes	100\$	34\$
Chalet	75 \$	17 \$

ARTICLE 5 Le conseil fixe le tarif pour le service de vidange, transport et traitement des boues d'installations septiques pour l'année 2014 à 204\$, réparti sur deux ans pour les résidences hors réseau occupées à l'année et sur quatre ans pour celles occupées de façon saisonnière (chalets), réparti annuellement selon le tableau suivant :

Résidence occupée à l'année	102 \$
Résidence occupée de façon saisonnière	51 \$

- ARTICLE 6** Le conseil fixe le tarif assainissement des eaux 2014 (secteur concerné) à 62.50 \$ par unité pour tous les immeubles imposables du secteur desservi par le réseau d'égout, selon l'article 6 du règlement # 93-128, pour le service de la dette.
- ARTICLE 7** Le conseil fixe le tarif entretien égout et assainissement 2014 à 216.00 \$ pour tous les usagers du service d'égout, selon l'article 6 du règlement # 93-128, pour l'entretien.
- ARTICLE 8** Le conseil fixe le tarif rue du Coteau 2014 (85% au secteur concerné) à 437.00\$ par unité pour tous les immeubles imposables du secteur desservi par le réseau d'égout, selon l'article 5 du règlement d'emprunt # 2007-222, pour le service de la dette.
- ARTICLE 9** Le conseil fixe le tarif pour le ramonage des cheminées 2014 à 23.00 \$ par cheminée.
- ARTICLE 10** Le conseil fixe le tarif 2014 pour les licences de chiens à 10.00 \$ par chien.
- ARTICLE 11** Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 18 % à compter du 1er janvier 2014.
- ARTICLE 12** Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Adopté ce 20^e jour de janvier 2014.

L'avis public a été donné le 8 janvier 2014.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 20h30 par Jean-François Beaulieu et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire